

Pour en finir avec

# Les paradis fiscaux



**Tout** ce que vous avez toujours voulu savoir

sur les paradis fiscaux

et leurs conséquences au Nord comme au Sud

Survie est une association civique qui s'est fixée pour objectif l'accès de tous aux biens fondamentaux correspondant à la déclaration universelle des droits de l'Homme, l'assainissement des relations franco-africaines et la lutte contre la banalisation du génocide. Ses principaux modes d'intervention incluent la sensibilisation et l'éducation des citoyens français, l'échange d'informations et l'action coordonnée avec ceux qui, au Sud et au Nord, partagent ces objectifs, enfin l'interpellation des pouvoirs publics français et européens et des instances internationales.

Survie est membre de la Plate-forme contre les Paradis Fiscaux et Judiciaires créée en 2004 dans le cadre de la campagne « ODM 2005, Plus d'Excuse ! » qui regroupe 43 organisations et collectifs de la société civile française.



Rédaction : Samuel Foutoyet

Relecture et coordination :  
Jacques Dalodé, Joseph Demeulemeester, André  
Fine, Guillaume Olivier, François-Xavier Verschave,  
Olivier Thimonier.

Illustrations : Geneviève Talon, Sylvain Florin.

réalisation : Imprimerie 34, Toulouse  
[www.survie-france.org](http://www.survie-france.org)

Pour en finir avec

# Les paradis fiscaux



**Tout**  
*ce que vous avez toujours voulu savoir*

**sur les paradis fiscaux  
et leurs conséquences au Nord comme au Sud**

Avril 2005

# Sommaire

## **1 - Les paradis fiscaux au cœur de l'économie mondiale ..... 4**

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal et judiciaire ? .....	4
La naissance des paradis fiscaux .....	5
La responsabilité des États occidentaux .....	6
Les paradis fiscaux au cœur de l'économie mondiale .....	8
Des montages financiers à l'abri des enquêtes judiciaires.....	9
L'ampleur des fraudes fiscales .....	10
Les principaux paradis fiscaux .....	11

## **2 - Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur des scandales .....16**

Les dopants de la criminalité.....	16
Combien d'argent sale dans l'économie légale ? .....	18
Les paradis fiscaux au cœur des scandales.....	20

## **3 - Les paradis fiscaux au cœur de la Françafrique .....23**

La Françafrique a besoin d'argent "black" .....	23
Les clés de l'affaire Elf... dans les coffres des paradis fiscaux ! .....	25
Les moteurs de la Mafiafrique.....	26

## **4 - Lutter ensemble contre l'injustice fiscale et l'impunité .....28**

Supprimer le secret bancaire et les obstacles à la coopération judiciaire.....	28
Les enjeux d'une campagne citoyenne.....	31

## **Pour aller (beaucoup) plus loin .....33**

### *Zooms*

Le secret bancaire avant tout .....	5
Des paradis fiscaux pour doper les profits américains .....	7
Des cabinets de conseil très conciliants .....	9
Rupert Murdoch, champion de l'évasion fiscale .....	10
Les cinq produits phares proposés par les paradis fiscaux et judiciaires .....	13
Comment blanchir l'argent sale ? .....	17
Tout se confond dans les paradis fiscaux et judiciaires .....	18
Financement de la campagne du RPF.....	19
L'affaire Clearstream, un pavé dans la mare financière .....	21
L'essor des pavillons de complaisance .....	22
Les banques françaises dans la spirale des paradis fiscaux .....	24
Nigeria, la valse des détournements .....	27
Des initiatives pour lutter contre l'opacité.....	29
Le rôle superficiel du GAFI .....	31

# Pourquoi cette brochure ?

**B**ien qu'un tel chiffre soit forcément difficile à établir, on estime à plus de 500 milliards de dollars par an la perte d'argent public due à l'utilisation des paradis fiscaux. De quoi financer plusieurs fois les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), visant à sortir de la misère des centaines de millions d'êtres humains...

Les peuples du Sud sont les premières victimes de l'essor des territoires *off shore* qui, télécommandés par les principales places financières mondiales, s'appuient sur des instruments juridiques et financiers parfaitement légaux. Dans beaucoup de pays, les dirigeants et les élites donnent l'exemple d'une soustraction massive aux impôts et taxes. Mais de surcroît, le secret et l'impunité proposés par les paradis fiscaux permettent de soustraire aux budgets publics des dizaines de milliards de dollars sur les redevances des activités pétrolières et minières – des sommes souvent très supérieures aux budgets nationaux –, grâce à une connivence entre les grandes firmes exploitantes et les dirigeants des pays concernés. Enfin, dans ce contexte, n'importe quelle aide, y compris destinée à financer les ODM, est conçue comme une rente qui doit finir en partie à l'abri d'un paradis fiscal. Sans parler de tout ce qui contribue à aggraver les manques des populations : les guerres civiles fomentées et entretenues avec l'argent des paradis fiscaux, où ont aussi leurs sièges les sociétés de mercenaires ou de trafic d'armes ; la grande corruption ; les désastres écologiques (déforestation, pollutions, etc.), orchestrés depuis les « mondes sans loi » que sont en général les paradis fiscaux. Le secret met en

effet les décideurs à l'abri des lois et règlements en tout genre, aussi bien fiscaux que sociaux ou écologiques.

Les paradis fiscaux ont un autre effet délétère : leur concurrence acharnée dans la sous-enchère fiscale réduit à une vitesse croissante le potentiel fiscal des pays du Nord, où commencent d'être mis en question certains biens publics considérés comme acquis (santé, éducation, retraites). Dans ces conditions, les dirigeants du Nord ont de plus en plus de difficulté à mobiliser les financements publics requis pour l'accomplissement des ODM. Au-delà, on voit poindre une coalition des sociétés civiles du Sud et du Nord, dont les biens publics sont également menacés ou compromis par l'essor des paradis fiscaux. La lutte contre ces « mondes sans loi » est donc un enjeu majeur pour tous les partisans de biens publics et de la vie publique (la démocratie).

Sans prétendre à une approche analytique des rouages (très complexes) de la finance *off shore* (délocalisée), cette brochure de vulgarisation met en lumière trois aspects des paradis fiscaux et judiciaires souvent passés sous silence : leur existence et leur développement au cœur même de l'économie mondiale, leur implication dans la plupart des scandales politico-financiers de ces dernières décennies, enfin leur lien direct avec les réseaux «françafriens». Elle conclut sur une série de propositions élaborées par la plate-forme contre les paradis fiscaux créée dans le cadre de la campagne des ONG françaises « ODM 2005: PLUS D'EXCUSES ! ».

François-Xavier Verschave.

# Les paradis fiscaux au cœur de l'économie mondiale

*« ...les États-Unis et l'Europe sont à l'initiative de la plupart de ces créations. La finance mondiale, dans sa logique de dérégulation, cherchait des établissements complaisants et des pays amicaux, où les capitaux pourraient s'investir en échappant au contrôle des autorités étatiques. »*

Jean de Maillard,  
*Un monde sans loi*, Stock, 1998

## ■ Qu'est-ce qu'un paradis fiscal et judiciaire ?

Il existe de multiples définitions, chacune apportant ses nuances juridiques, financières, etc. Sans rentrer dans les détails, nous retiendrons qu'un paradis fiscal et judiciaire est une zone, un territoire ou un État présentant les caractéristiques suivantes :

### **Système fiscal réduit**

Les impôts sur les revenus, sur les bénéfices ou la fortune sont inexistantes ou faibles, les droits de succession sont avantageux, notamment pour les personnes et sociétés non résidants.

### **Secret bancaire quasi absolu**

Il est extrêmement difficile de connaître l'identité des personnes y déposant des fonds. La législation des paradis fiscaux prévoit généralement des sanc-

tions lourdes si les employés de banque transgressent cette règle.

### **Immunité judiciaire**

Alors qu'en France le blanchiment est considéré comme un crime, la plupart des paradis fiscaux ont en matière de criminalité économique une législation très laxiste ou non appliquée.

### **Absence de coopération judiciaire internationale**

Les paradis fiscaux ralentissent ou refusent toute coopération avec les services judiciaires des autres États.

Toutes ces dispositions visent à attirer les détenteurs de capitaux, quelle que soit l'origine des fonds.

Zoom sur...

## Le secret bancaire avant tout

Au Liechtenstein, une employée d'un cabinet d'avocats a été licenciée et subit procès sur procès de la part de son ancien employeur. Motif ? Elle a brisé le secret bancaire en demandant à ce que des poursuites soient engagées contre un client dont elle avait identifié les opérations comme étant liées à un trafic d'organes, et ce à l'entière connaissance de son employeur.

Avec le progrès des transplantations, le trafic d'organes se développe de plus en plus. Des personnes vendent leur rein pour 2 500 dollars alors que les receveurs les paient entre 100 000 et 200 000 dollars. Au Liechtenstein, violer la loi du silence peut s'avérer plus grave que voler les cornées et les reins des enfants d'Amérique du Sud ou d'Afrique...

UNITED COLORS  
OF POGNON.

## ■ La naissance des paradis fiscaux

Depuis l'antiquité, il existe des zones franches, voire des micro-États, aux fiscalité et législation réduites\*. L'expression anglaise «tax haven» peut d'ailleurs être traduite par «port fiscal» : elle désignait au XVIIème siècle les lieux ou villes portuaires souvent établies sur de petites îles, qui acceptaient d'accueillir les pirates et surtout le fruit de leurs rapines.

Cependant, les paradis fiscaux connaissent un développement financier réellement important depuis les années 1970. Ils accompagnent la mondialisation financière et la libéralisation du secteur bancaire. Ce sont les acteurs économiques les plus puissants (grandes fortunes, commerçants internationaux, multinationales) qui ont pesé de tout leur poids pour que leurs États d'appartenance développent une large bienveillance à l'égard des paradis fiscaux, voire encouragent leur création. Mais aussi les services secrets des grands États (Etats-Unis en tête), qui en ont absolument besoin pour leurs guerres inavouables. La finance mondiale cherche de plus en plus des établissements bancaires leur permettant de placer des capitaux tout en échappant aux autorités chargées d'exercer les différents types de contrôle public, et ainsi maximiser ses bénéfices, ou l'opacité de ses pratiques.

\*D'où le nom de certaines communes de France telle Villefranche-sur-Saône...



## ■ La responsabilité des États occidentaux

Les paradis fiscaux existent et se sont développés grâce au soutien actif des pays occidentaux, États-Unis et Europe en tête. Leur existence est d'ailleurs parfaitement légale au regard de la législation internationale. Il ne s'agit pas de territoires "rebelles" ou "pirates" se développant à l'insu des États "légaux", puisque 95 % des paradis fiscaux sont d'anciens comptoirs ou colonies britanniques, français, espagnols, néerlandais, américains, restés dépendants des puissances tutélaires. Près de la moitié sont enregistrés sous pavillon britannique.

La souveraineté affichée par les paradis fiscaux est donc une souveraineté très relative, et ne porte souvent que sur le domaine fiscal. Prenons l'exemple du **Royaume-Uni**. Comme le déclarait un procureur de New York en 1998 : « *Les îles Caïman appartiennent à la Couronne britannique. Leur gouverneur comme leur ministre de la Justice sont nommés par Londres. Le Royaume-Uni a donc le pouvoir de mettre un terme au laisser-faire dans sa colonie, mais il n'en fait rien.* »\* Il en est de même pour les Bermudes ou les îles Vierges.

**Les États-Unis** ont également encouragé ces pratiques. D'abord sur leur propre sol. Les petits États du New Jersey et du Delaware sont des hauts lieux d'activités *off shore*\*\* : impôts quasi-inexistants, anonymat, etc. Plus d'un

demi-million de sociétés y ont élu domicile, dont près de 60 % du top 500 du magazine Fortune. Enron y avait abrité quelques 675 sociétés (cf. affaire Enron, pages suivantes). Mais les États-Unis ont également encouragé leurs sociétés exportatrices à recourir aux paradis fiscaux pour accroître leur performance économique, en utilisant, entre autres, le système de Foreign Sales Corporations leur permettant de diminuer d'environ 30 % leurs impôts sur les bénéfices : les îles Vierges et la Barbade sont concernées (cf. ZOOM ci-contre). Enfin, ils ont utilisé le secret bancaire offert par ces territoires, comme le Luxembourg ou Monaco, au cours des deux guerres mondiales.

**La France** n'est pas en reste, puisqu'elle ferme largement les yeux sur la situation de Monaco et de l'Andorre, territoires pourtant sous tutelle et à souveraineté très partielle. Pire, elle étend ses paradis fiscaux. Ainsi, depuis décembre 2003, en totale contradiction avec les engagements européens et internationaux, le gouvernement français a accordé aux îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy, qui dépendaient jusqu'alors de la Guadeloupe, le statut de collectivités locales autonomes à indépendance fiscale. Ces îles sont pourtant réputées être des hauts lieux du blanchiment et carrefours de trafics en tout genre.

\* Cité dans *Le capitalisme clandestin*, Godefroy & Lascoumes, La Découverte, 2004.

\*\* Les activités « offshore » désignent des opérations commerciales, financières ou autres menées par des sociétés basées dans un paradis fiscal, mais seulement effectuées en dehors de ce pays.



Zoom sur...

## Des paradis fiscaux pour doper les profits américains

Depuis 1984, les États-Unis autorisent explicitement leurs multinationales à domicilier une partie de leurs activités dans des paradis fiscaux tels que les îles Vierges ou la Barbade. Les entreprises vendent à prix coûtant leurs produits à une Foreign Sales Corporations (FSC), qui à son tour les exporte.

Ces mouvements restent fictifs et ne donnent lieu qu'à des écritures comptables. Mais grâce à ce montage, la majeure partie des bénéfices obtenus échappe à l'impôt américain.

Pour l'État américain, il s'agit là d'une sorte de subvention indirecte pour favoriser ses entreprises. Boeing a été la première à bénéficier de ce dispositif, suivie par Kodak, Microsoft, Union Carbide, Kellogg, les céréaliers, les sociétés pétrolières et les constructeurs d'automobiles. Ce type de montage, qui facilite aussi le versement de pots-de-vin aux responsables des pays acheteurs, est fréquent dans des secteurs comme l'aviation commerciale, l'armement ou le BTP. Leur utilisation systématique par les États-Unis leur a toutefois valu d'être condamnés par l'Organisation Mondiale du Commerce pour concurrence déloyale, suite à une plainte de la Commission européenne. Mais ces pratiques perdurent.



## ■ Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur de l'économie mondiale

Contrairement aux idées reçues, les paradis fiscaux ne sont pas un « sous-système » à la marge de la machine économique : ils en sont l'un des rouages. En effet, on estime que plus de la moitié des transactions financières internationales transitent par les paradis fiscaux. De même, plus de la moitié des fonds déposés dans le monde le sont dans des paradis fiscaux, soit plus de 8 000 milliards de dollars. Les îles Caïman totaliseraient à elles seules 500 milliards de dollars dans leurs 600 banques, représentant ainsi la 5<sup>e</sup> place financière mondiale.\*

La quasi-totalité des grandes banques et entreprises européennes ou américaines ont ouvert des succursales dans des paradis fiscaux.

C'est par exemple le cas de la BNP Paribas, présente aux Bahamas et aux îles Caïman. Idem pour le Crédit Agricole, la CIC, le Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, la Société Générale, etc. Les grandes sociétés françaises ont également des filiales installées dans des paradis fiscaux. Air France détient 45 % de la société Air France Leasing Partners, logée aux Antilles néerlandaises. Thomson possède une société commerciale à la Barbade. Schneider détient deux filiales aux Bermudes.

Renault dispose d'une société financière en Suisse.

Total réalise la plus grande partie de ses bénéfices dans des filiales enregistrées aux îles Bermudes et autres territoires *off shore*. Nous pourrions poursuivre cette liste...

Mais les grandes multinationales ne sont pas les seules clientes des paradis fiscaux. Des entreprises de taille modeste y font recours : un garagiste, un boucher, un épicier... autant de gens qui reçoivent régulièrement de l'argent liquide dans le cadre de leur travail, et qui souhaitent ne pas déclarer l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, les banques *off shore* et paradis fiscaux font leur publicité sur Internet et dans des journaux économiques réputés sérieux comme *The Economist*. Plusieurs maisons d'édition proposent également des guides des paradis fiscaux. Ceux-ci sont classés selon leur « stabilité politique », leurs avantages et inconvénients financiers, leur niveau de secret bancaire et d'immunité judiciaire, leur réputation...

Toute cette publicité témoigne d'une activité florissante.

\* Notons que ces îles comptent presque autant d'immatriculations de sociétés que d'habitants (environ 35 000)...

## ■ Des montages financiers à l'abri des enquêtes judiciaires

Special Purpose Vehicle (SPV), International Business Corporation (IBC), Foreign Sales Corporation (FSC), Holdings, sociétés fiduciaires... Les paradis fiscaux proposent une multitude de montages financiers et structures juridiques permettant l'évasion fiscale, la dissimulation de revenus ou de bénéfices, l'optimisation de la gestion des capitaux. Les formalités sont généralement réduites au minimum. Un bataillon de juristes, de banquiers, d'experts-comptables et d'experts fiscalistes proposent leurs services aux entreprises et aux particuliers.

Parmi les montages proposés, les sociétés *off shore* et les sociétés écrans ont le vent en poupe.

**Une société *off shore*** est une société créée dans un paradis fiscal mais ne faisant des opérations commerciales,

financières ou autres jusqu'à l'extérieur de ce pays. Créée avec des formalités réduites, pour un coût très faible, elle bénéficie d'une imposition quasi nulle et d'une opacité totale. Statistiquement, pas moins de 140 000 sociétés *off shore* se créent chaque année dans les paradis fiscaux. Plus de 500 000 sociétés *off shore* sont enregistrées à Hong Kong, plus de 370 000 au Panama, presque autant aux îles Vierges britanniques. En 1994, les centres *off shore* accumulaient plus de 25 % des avoirs et des bénéfices des multinationales américaines.

**Une société écran** est une société qui cache son véritable détenteur par l'utilisation de prête-noms. Elle est très utilisée pour la fraude fiscale. Selon les Nations Unies, les paradis fiscaux abriteraient quelque 3 millions de sociétés écrans.

Zoom sur...

### Des cabinets de conseil très conciliants

Le 26 janvier 2005, le cabinet de consultant KPMG a été nommé aux premières « Public Eye Award », catégorie « fiscalité ». Ce prix, décerné par des ONG du monde entier, récompense les « entreprises les plus irresponsables ». Basée à Amsterdam, cette société d'audit, dont certaines filiales avaient été financées par Clearstream (cf.

ZOOM 7) pour des audits externes, développe activement des modèles d'économies d'impôts et encourage ses clients à des pratiques d'évasion fiscale agressives, principalement via les paradis fiscaux. En 2003, le Sénat américain avait déjà dénombré quelques 500 « produits fiscaux » proposés par le cabinet à ses clients, dont certains auraient été illégaux. Plus récemment, c'est la Cour de Justice de l'Union Européenne qui, saisie de cette question, a émis un avis consultatif négatif sur les méthodes et produits utilisées par le cabinet.

## ■ L'ampleur des fraudes fiscales

Celle-ci est par définition difficilement mesurable. Cependant, en France, on estime le manque à gagner pour le gouvernement attribué à l'évasion fiscale à 50 milliards de dollars annuels environ, soit plus de 10 % du budget de l'État. De son côté, le gouvernement américain reconnaît que ses pertes annuelles en revenus fédéraux dus à l'évasion fiscale s'élèveraient à 225 milliards de dollars. Autant d'argent en moins pour les recettes publiques qui financent notre solidarité collective (jusqu'aux retraites) et la production de biens publics (éducation, santé, eau, etc.).

Les pays industrialisés ne sont pas les seuls touchés. L'évasion fiscale rendue possible par les paradis fiscaux conduit à un manque à gagner en recettes fiscales pour les pays en développement, à hauteur de 50 milliards de dollars par an. C'est l'équivalent de l'aide publique au développement annuelle de l'ensemble des pays de l'OCDE. La situation est d'autant plus choquante qu'elle profite surtout aux contribuables les plus aisés et aux grandes entreprises.

En effet, ce sont les plus riches citoyens des pays du Sud (dont quel-

*Zoom sur...*

### Rupert Murdoch, champion de l'évasion fiscale

En 1999, le journal *The Economist* publia une étude de l'empire médiatique de Rupert Murdoch, News Corporation, éditeur notamment des journaux *The Times*, *Sunday Times* et *The Sun* en Grande Bretagne. Cette étude montrait que sur les 800 entreprises du groupe, 60 parmi les plus rentables étaient domiciliées dans des paradis fiscaux : îles Caïman, Antilles néerlandaises, îles Vierges, etc. Celle qui dégagait le plus de profit dans les années

1990, News Publisher, était une société écran domiciliée dans les Bermudes. Comme le fait remarquer l'article, «*c'est là une jolie performance pour une société qui apparemment n'a ni employés, ni d'autres sources de revenus que celles provenant des autres sociétés de M. Murdoch.*»

Tous ces montages financiers, absolument légaux, ont permis à News Corporation et ses filiales de réduire drastiquement leurs impôts. Ainsi, de 1995 à 1999, elles n'avaient payé qu'environ 6 % d'impôts alors qu'en Australie, aux États-Unis et en Angleterre, les principaux pays où News Corporation travaille, les taux de base de l'impôt sur les sociétés étaient respectivement de 36, 35 et 30 %.

Ceci est une illustration parmi d'autres des pratiques des sociétés multinationales. Elles procèdent à la délocalisation des bénéfices par la création de filiales dans les places *off shore*, concentrant leurs principaux bénéfices sur leurs filiales situées dans les territoires à faible imposition. Ceci s'opère par la facturation aux filiales génératrices de bénéfices de dépenses diverses sans proportion avec les prestations fournies (frais financiers, exploitation de brevets, études, promotion, etc.). Ces prestations sont d'ailleurs parfois inexistantes et ne donnent lieu qu'à des écritures comptables.

ques élites locales et de nombreux ressortissants étrangers), disposant de revenus suffisants et donc de capitaux mobiliers, qui soustraient leurs revenus croissants à toute imposition en les plaçant dans des centres *off shore*.

À l'inverse, suivant les prescriptions du Fonds Monétaire International, la majorité de la population des pays du Sud se voit de plus en plus soumise à la TVA, c'est-à-dire à un impôt de consommation quotidien profondément inégalitaire. En Afrique du Sud,

la TVA introduite sur les biens de consommation était de 4 % en 1978 ; elle atteint aujourd'hui les 14 %. En Afrique occidentale, le taux de TVA est aujourd'hui de 18 %, quel que soit le produit ou le service taxé, à l'inverse des pays industrialisés où des taux différenciés sont appliqués.

Au final, non seulement l'évasion fiscale grève les budgets publics des pays du Sud, au détriment des biens publics, mais les pauvres sont davantage taxés que les riches.

## ■ Les principaux paradis fiscaux et judiciaires

Selon les définitions choisies, il existe plusieurs listes de paradis fiscaux : celle de l'ONU (48 pays), celle de l'OCDE (35 pays), celle du FMI (62 pays). Voici la description de quelques-uns des principaux paradis fiscaux :

■ **LA SUISSE** est la première à avoir introduit, en 1934, des règles strictes de secret bancaire. L'article 47 de la loi fédérale suisse sur la banque considère la rupture du secret bancaire comme un crime passible de prison, grâce à quoi ce pays a pu attirer les fortunes du monde entier. Au moins 50 % des avoirs déposés en Suisse par des étrangers – soit quelques 800 milliards de dollars – n'ont pas été déclarés dans leur pays. La Suisse occupe le premier rang mondial dans la gestion des fortunes privées. On estime que 60 % des fortunes déposées par des épargnants européens hors de leur contrée d'ori-

gine se trouvent en Suisse. Les dictateurs du monde entier y déposent les fonds de leurs détournements et les pots-de-vin reçus. La Suisse est aussi une « place *off shore* ». On estime à 27 % la part de la Suisse dans l'ensemble des marchés financiers *off shore* du monde. Les 376 banques recensées dans le pays produisent plus de 12 % de la richesse nationale.

■ **LES ÎLES CAÏMAN** constituent, après les Bermudes, la plus ancienne colonie britannique. Georgetown, sa capitale, représente la cinquième place bancaire mondiale (en volume déposé par les non-résidents), après Hong Kong, Londres, New York et Tokyo. Son nombre de banques et de sociétés *off shore* (respectivement 600 et 50 000) est supérieur à celui de ses habitants (40 000). 43 des 50 premières banques mondiales y ont des établissements. Le régime fiscal des îles Caïman apparaît

comme l'un des plus favorables du monde. Il n'y existe aucun impôt, de quelque nature que ce soit, sur les revenus ou les profits, le capital ou la fortune, les plus values, les propriétés, les ventes ou les héritages.

■ **LE LUXEMBOURG** est un centre financier important qui pratique le secret bancaire et les comptes anonymes. On estime que 95 % de la totalité des actifs bancaires du pays appartiennent à des banques étrangères. Troisième place mondiale pour les fonds de placement, ce pays de 440 000 habitants tire 40 % de ses ressources de l'activité financière. Il abrite l'une des deux chambres de compensation internationale du monde, Clearstream, impliquée récemment dans un scandale retentissant. (voir ZOOM 5)

■ **LES BERMUDES** constituent la plus ancienne des colonies britanniques. Elles se sont spécialisées dans les compagnies d'assurance. Plus de 1 500 y sont localisées. De plus, les trois quarts des grandes sociétés multinationales (celles de Fortune 100) y ont des filiales. Pourquoi ? Parce qu'aux Bermudes, il n'y a pas d'imposition sur les revenus ni de législation sur les assurances. Les primes encaissées par les compagnies d'assurance ne sont soumises à aucun impôt.

Nous pourrions multiplier cette description de paradis fiscaux. Ces derniers sont présents aux quatre coins de la planète :

■ **Amérique centrale** : Belize, Costa Rica et Panama,

■ **Asie/Pacifique** : Hongkong, Labuan, Macao, Iles Mariannes, Iles Marschall, Nauru, Niue, Samoa occidentales, Singapour, Vanuatu,

■ **Europe et Méditerranée** : Andorre, Chypre, Gibraltar, Guernesey, Jersey, Liechtenstein, Madère, Malte, Ile de Man, Monaco,

■ **Moyen-Orient** : Bahrein, Doubaï, Liban,

■ **Océan Indien** : Iles Maurice, Iles Seychelles,

■ **Iles ou archipels des Caraïbes** : Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Montserrat, St Kitts et Nevis, Ste Lucie, St Vincent, Iles Turks et Caicos, Iles Vierges britanniques.

Enfin, **6 États autorisent l'offre de services *off shore*** à partir de certains points de leur territoire : États-Unis, Irlande, Maroc, Royaume-Uni, Taiwan, Thaïlande.



Zoom sur...

## Les 5 produits phares proposés par les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ)

**SOPARFI.** Une société créée dans un PFJ une holding qui va prendre partout dans le monde des participations financières discrètes (son actionnaire étant anonyme) tout en étant sous-fiscalisée.

**TRUST.** Un fiduciaire (particulier ou personne morale) transfère dans un PFJ des fonds ainsi que sa responsabilité légale sur ces fonds, ceux-ci étant gérés par un fiduciaire sans personnalité morale. C'est le statut courant des fonds de pension, de la gestion de patrimoine et des mécanismes de blanchiment d'argent.

**IBC.** C'est la coquille *off shore* type dont les actionnaires sont anonymes, dont les responsables sont des prête-noms locaux ou d'autres coquilles vides, et qui gèrent des comptes ouverts dans les banques officielles du monde entier.

**SPV.** Pour effectuer des manipulations de bilan, une société A crée une filiale B dans un PFJ pour procéder avec elle à des transferts de morceaux d'actif ou de passif qui ne sont pas consolidés dans les comptes de A.

**SHELF companies.** Il s'agit de coquilles « prêtes à l'emploi » avec des statuts déjà rédigés et des prête-noms désignés, qui ont souvent déjà servi et qu'on peut réactiver instantanément sur demande.

Pour plus d'informations : *Le capitalisme clandestin, l'illusoire régulation des places off shore*, Thierry Godefroy et Pierre Lascoumes, La Découverte, 2004 (cf. bibliographie).

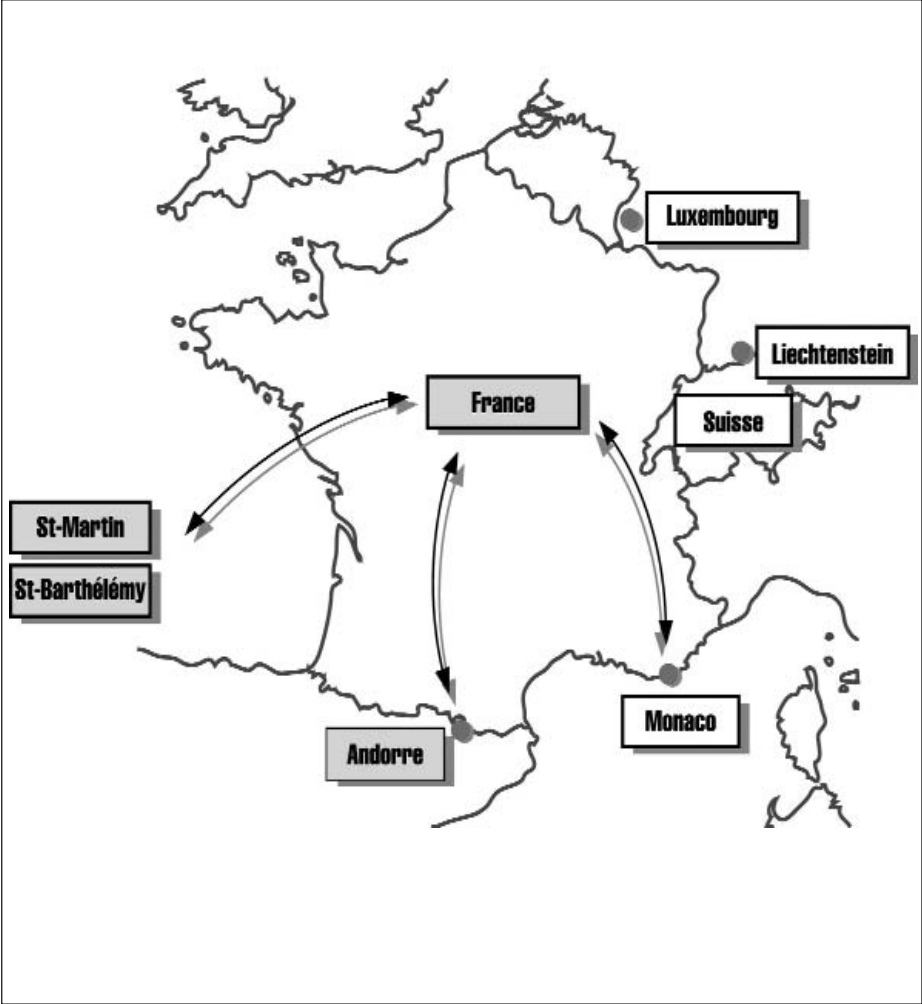
**La Suisse accusée de blanchir des fonds d'origine criminelle**



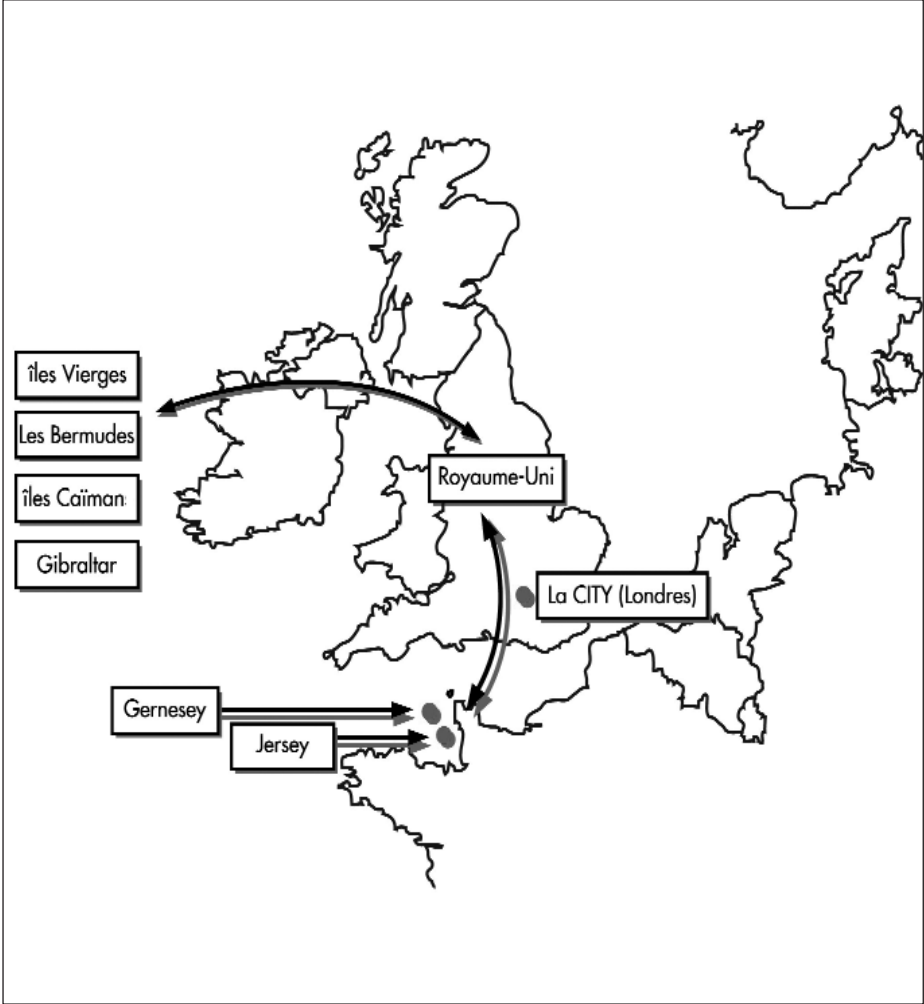


# Paradis fiscaux sous tutelle globale ou partielle de la France

Les paradis fiscaux au cœur de l'économie mondiale



# Paradis fiscaux sous tutelle globale ou partielle du Royaume-Uni



Les paradis fiscaux au cœur de l'économie mondiale

# Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur des scandales

*« ...les réseaux du crime organisé n'ont fait que suivre les chemins tout tracés par les entreprises multinationales et emprunter les multiples circuits d'occultation que la plus fine fleur des avocats, notaires et banquiers londoniens, luxembourgeois et genevois ont su inventer. »*

Thierry Godefroy, Pierre Lascoumes,  
*Le capitalisme clandestin,*  
La découverte, 2004

## ■ Les dopants de la criminalité

Les paradis fiscaux constituent de véritables « boîtes noires » au sein de l'économie mondiale. Celles-ci cachent à merveille les points de passage et d'arrivée des capitaux, permettant évasion fiscale, corruption, détournements, financements occultes et blanchiment de capitaux... en toute impunité.

Ce sont les mêmes montages et les mêmes lieux qui assurent détournements, paiements de dessous de table et dissimulation de responsabilités. Les réseaux de criminalité se contentent d'utiliser les opportunités permises par les paradis fiscaux.

L'exemple des réseaux de blanchiment est emblématique. Trafic de drogue, prostitution, fabrication de fausse monnaie, rackets... la criminalité génère d'importants profits, essentiellement sous forme d'argent liquide. Comment utiliser ou placer cet argent à la banque sans éveiller les soupçons ? Comment en dissimuler son origine ?

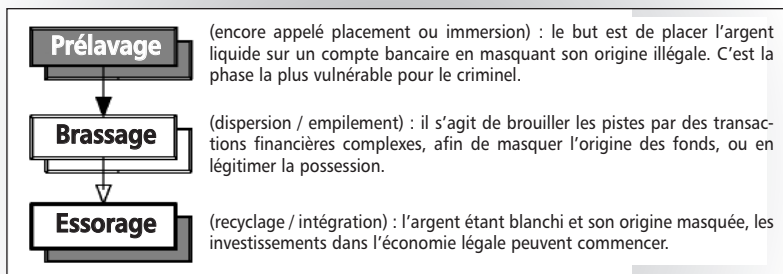
Parmi toutes les méthodes de blanchiment, le recours aux paradis fiscaux est de loin la plus efficace et la plus simple. Il permet le blanchiment de sommes très importantes, rapidement, en toute impunité.

Zoom sur...

## Comment blanchir l'argent sale ?

Les activités criminelles génèrent de grandes sommes d'argent, le plus souvent en espèce (pièces, billets). Comment utiliser cet « argent sale » sans éveiller la méfiance des autorités ? Comment dissimuler son origine ?

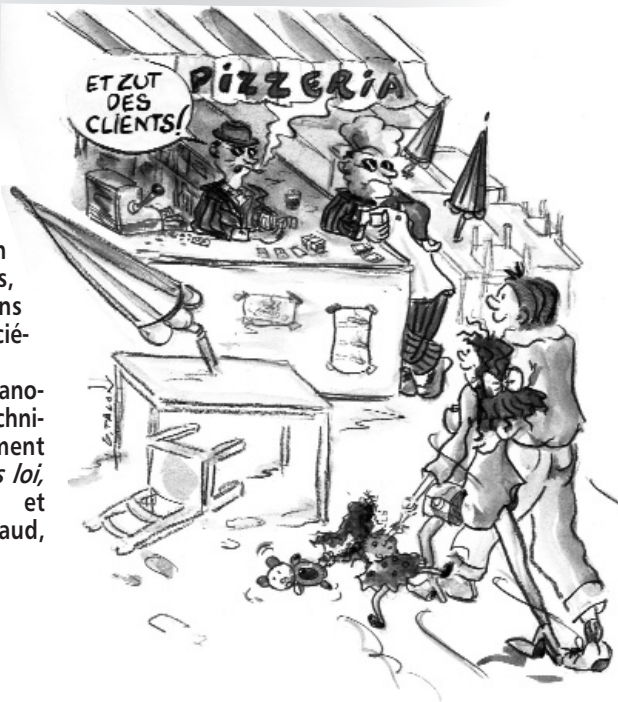
Les théoriciens distinguent habituellement trois phases dans le blanchiment d'argent :



Il existe de nombreuses méthodes différentes. Pour le «prélavage», citons par exemple : le fractionnement des dépôts bancaires, le mélange de l'argent sale aux recettes d'un commerçant complice, la déclaration de faux gains dans un casino, les fausses factures, ou plus simplement le dépôt dans des paradis fiscaux.

Les techniques de «brassage» font davantage appel aux transactions sur les marchés financiers, aux multiples transferts de capitaux de comptes bancaires en comptes bancaires, aux sociétés écrans (holdings, trusts, sociétés *off shore*).

Vous trouverez un panorama détaillé des techniques de blanchiment dans *Un monde sans loi*, Jean de Maillard et Pierre-Xavier Grézaud, Stock, 1998 (cf. bibliographie).



Zoom sur...

## Tout se confond dans les paradis fiscaux

« L'économie illégale n'est pas seulement composée d'activités purement criminelles, comme le trafic de drogue, les enlèvements et toutes les autres activités de la délinquance traditionnelle. D'une part, en effet, les organisations criminelles diversifient leurs activités illégales dans de nombreux secteurs de moindre intensité criminelle, comme la fraude sur les adjudications de marchés publics. D'autre part, des entreprises du secteur légal se livrent elles-mêmes à des activités illégales, parfois délinquantes, comme la fraude fiscale ou la corruption politique. L'ensemble de ces pratiques utilisent les mêmes circuits de blanchiment et de dissimulation de l'argent, et ont recours aux mêmes intermédiaires et aux mêmes techniques : paradis fiscaux, sociétés fiduciaires, marchés financiers, etc. »

Jean de Maillard  
et Pierre-Xavier Grézaud,  
*Un Monde sans loi*, Stock, 1998

## ■ Combien d'argent

Par définition, il est très difficile d'évaluer les profits générés par les activités criminelles. Selon l'ONU, l'économie de la drogue représente, à elle seule, près de 8 % du commerce international. Globalement, le chiffre d'affaires mondial de la criminalité est estimé à 1 000 milliards de dollars par an environ. Qui sait où se situe la réalité ? Retenons simplement que les volumes financiers d'origine criminelle sont considérables. Cette dernière estimation porte sur un montant quatre fois supérieur au budget de la France, et vingt fois supérieur au total des dépenses officiellement consacrées à l'aide publique au développement par tous les pays industrialisés.

Une fois blanchi, l'argent sale est ensuite réinvesti massivement dans

l'économie légale. Étant donné les sommes en jeu, la puissance de la criminalité sur l'économie officielle est loin d'être négligeable. A l'échelle mondiale, cela représenterait entre 5 et 10 % du Produit Intérieur Brut mondial annuel !

En France, environ 120 milliards d'euros seraient sous l'influence d'organisations criminelles. Plus d'une dizaine de milliards d'euros « sales » rentre- raient dans l'Hexagone chaque année. Principaux secteurs visés : le BTP, les marchés publics, l'économie des loisirs. Au Royaume-Uni, les services des douanes estiment les flux d'argent sale « essorés » dans l'économie britannique à près de 40 milliards d'euros par an. En Russie, un rapport de la Banque mondiale de 1997 estimait que le

contrôle de l'économie russe par la mafia s'élevait à 40 %. En Italie, une étude de la Guardia di Finanzia datant de 1989 évaluait les capitaux brassés par la mafia à plus de 30 milliards d'euros.

Mais au blanchiment de la criminalité «classique», il convient d'ajouter celui de la corruption. Le montant total de cette dernière (total des pots-de-vin payés sans compter les détournements de fonds), tous pays confondus, est estimé, par un Institut de la Banque mondiale, à 1 000 milliards de dollars. Comme l'a montré l'affaire Elf (voir pages suivantes), cet argent trouve également le chemin des paradis fiscaux.

*Zoom sur...*

### Financement de la campagne européenne du RPF\*

1. Un avocat chypriote dépose à la Banque Populaire de CHYPRE une somme de 3 MF d'origine inconnue (argent noir ? commission occulte ?).
2. La banque prête cet argent (opération usuelle du blanchiment) à M. Pasqua, et obtient pour ce prêt une garantie financière d'origine inconnue auprès d'une société nommée ARBITRON située dans un autre paradis fiscal.

\*mécanisme paru dans la presse et non démenti par M. PASQUA.

CERTES  
MAIS PARFOIS  
NOUS BOYONS DU  
CAFÉ ÉQUITABLE



**Le Luxembourg accusé d'être le plus grand centre de blanchiment du monde !**

## ■ Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur des scandales

Les paradis fiscaux sont impliqués dans presque tous les grands scandales qui ont défrayé la chronique ces dernières années : affaires « Enron », « Elf », « BCCI »... mais aussi naufrages du Prestige ou de l'Erika, ou encore licenciements sauvages de Metaleurop, etc.

### *Souvenez-vous :*

#### **La liquidation d'Enron**

Fin 2001, le groupe Enron déclare faillite. Septième entreprise américaine, plus de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires, une « perle » du capitalisme dont on découvre qu'elle a utilisé de façon quasi-systématique les paradis fiscaux (près de 700 filiales dans les seules îles Caïman et autant au Delaware) pour truquer ses résultats, ne pas payer d'impôts et dissimuler ses dettes, en toute connivence avec l'un des plus grands cabinets d'audit, Arthur Andersen, et avec la complaisance des grandes banques renommées. La faillite d'Enron a laissé un trou de 40 milliards de dollars environ.

#### **Le naufrage du Prestige**

En novembre 2002, le pétrolier Prestige s'échoue au large des côtes de la Galice. Son propriétaire : une société enregistrée au Liberia. Son affrèteur : basé en Suisse. Le propriétaire de l'affrèteur : une holding russe ayant

transféré ses activités à Gibraltar. La société incriminée ne prévoit évidemment pas le moindre sou pour les dégâts économiques, sociaux et écologiques causés par la marée noire. Le simple nettoyage des côtes est estimée à plusieurs milliards de dollars.

#### **L'affaire Glencore**

Metaleurop : 2 000 licenciements sauvages et un site pollué laissé en l'état. Même le Premier ministre parla à l'époque de « patrons voyous » et engagea une procédure judiciaire... pour découvrir sa propre impuissance. Car l'actionnaire principal de Metaleurop, la société Glencore, impliquée dans d'autres scandales liés à des financements d'origine russe, appartient à un actionnaire installé en Suisse. Glencore est fort connue par ailleurs pour le pillage des matières premières de l'Afrique et de l'ex-URSS.

#### **Les détournements via la BCCI**

En 1991, le scandale de la BCCI (Bank of Credit and Commerce International) a montré la liaison pouvant exister entre le trafic de drogue, le terrorisme, la haute finance et les services spéciaux. Enregistrée au Luxembourg, la BCCI recueillait pêle-mêle les comptes d'Abou Nidal, de Saddam Hussein, du général Noriega, des services de la CIA et des sociétés liées au trafic international de la drogue, du marchand

> p.22



Zoom sur...

## L'affaire Clearstream, un pavé dans la mare financière

En 2001, la parution du livre *Révélation\$* crée une tempête dans le microcosme bancaire international. Il s'agissait d'une enquête menée par Denis Robert sur la chambre de compensation internationale Clearstream.

Il n'existe sur la planète que deux chambres de compensation internationales : Clearstream, basée au Luxembourg, et Euroclear, domiciliée à Bruxelles. Leur but est de faciliter les échanges interbancaires. Deux banques souhaitant accélérer leurs échanges de titres et valeurs financiers peuvent ouvrir chacune un compte à Clearstream. Par ordre électronique, les virements entre les deux banques sont effectués instantanément. Les chambres de compensation (clearing) constituent donc en quelque sorte « une banque des banques ». Elles ne sont soumises à aucun contrôle financier extérieur. Environ 3 500 banques (sur les 7 000 institutions financières de la planète) possèdent un compte dans ces chambres de compensation. Les transactions effectuées s'élèveraient à environ 50 000 milliards de dollars par an, ce qui est considérable.

Grâce aux témoignages d'anciens salariés, Denis Robert a mis en évidence l'existence d'environ 8 000 comptes non publiés au sein de Clearstream, ainsi que l'existence de transactions secrètes. Potentiellement, ces chambres de compensation peuvent être les plus grandes machines à blanchiment du monde. Certains parlent de 500 milliards de dollars blanchis par année ! De grandes banques françaises sont concernées.

La liste des comptes d'une société de clearing est de fait une formidable photographie de la planète financière. Il suffirait de voir tous les transferts effectués dans ces chambres de compensation pour comprendre la nature et les rouages de l'économie planétaire. Or le secret bancaire s'y oppose. Pourtant, comme dans les paradis fiscaux, aucune trace de la circulation des capitaux, licites ou non, ne s'égaré. Il est en effet essentiel de conserver la preuve des transferts ou des changements de propriétaires : en cas de litige, il faut pouvoir retrouver la trace des virements. C'est pourquoi les opérations de chaque banque sont conservées sur des microfiches.

On imagine la formidable source d'informations sur le fonctionnement de l'économie mondiale et sur les liens entre criminalité et légalité que constituent ces microfiches.

> d'armes Kashoggi, entre mille autres du même acabit. Des connexions apparaissent entre Ben Laden (héritier multimillionnaire d'une grande famille saoudienne) et la BCCL. Ces pratiques litigieuses ont creusé un passif de 13 milliards de dollars.

## Le scandale Parmalat

Cette affaire illustre l'utilisation des places *off shore* et l'importance des fraudes qu'elles permettent. Parmalat est une entreprise familiale de Parme centrée sur la commercialisation du lait. À partir de 1998, il y eut empilement de sociétés *off shore* destiné à organiser un système à grande opacité dissimulant les fragilités financières croissantes du groupe et les abus de biens sociaux des dirigeants : 137 filiales, dont une vingtaine de filiales

financières domiciliées aux îles Caïman, au Luxembourg, aux Antilles néerlandaises, à l'île de Man. Les défaillances et détournements sont de l'ordre de 10 à 18 milliards de dollars.

## Nous pourrions allonger cette liste :

Affaires «**Kremlingate**» (corruption à grande échelle en Russie), «**Angolagate**» (ventes d'armes, blanchiment en Angola), «**Bouton**» (blanchiment, Société générale), «**Léotard**» (financement occulte d'un parti politique), «office des HLM de Paris» (marchés truqués), «**MNEF**» (idem), «**Méry**» (fausses factures), etc. Dans tous ces cas, les paradis fiscaux interviennent pour masquer l'argent des trafics et de la criminalité.

Zoom sur...

### L'essor des pavillons de complaisance



Erika, Prestige... autant de marées noires désastreuses, autant de pavillons de complaisance ! Ils ne représentaient que 5 % de la flotte mondiale à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, 14 % au début des années 1960, mais plus de 60 % aujourd'hui. Les principaux pays à pavillon de complaisance sont le Panama, le Liberia, les Bahamas, Malte, Chypre. Quel est l'avantage du pavillon de complaisance pour le propriétaire d'un bateau ? Des droits d'enregistrement peu élevés, pas ou peu de taxes et d'impôts, très peu ou pas de contrôles, la liberté d'employer des marins peu payés, socialement peu ou pas protégés. Des montages sophistiqués permettent de dissimuler l'identité réelle du propriétaire du navire ou de l'armateur. Tel est le cas de l'Erika. En 1999, au moment de l'accident, il est la propriété d'une coquille vide (Tevere shipping), enregistrée à Malte, dissimulant deux armateurs napolitains agissant à travers une société grecque. Il est affrété par une société helvético-panaméenne qui passe ses ordres depuis Lugano en Suisse. La marchandise appartient à Total, via sa filiale des Bermudes. Au final, cette opacité garantie la quasi-impunité. Pour en savoir plus : *Pourquoi l'Erika a coulé ? Les Paradis de complaisance*, François Lille, éd. L'esprit frappeur, 2000.

# Les paradis fiscaux au cœur de la Françafrique

*« ...nous assistons à un pompage  
systématique digne des Shadocks [...] Prélèvés hors bilan,  
en dehors des circuits normaux, [les fonds]  
iront ensuite alimenter  
les comptes off shore  
dans les paradis fiscaux  
du monde entier »*

C. Pignon,  
chef de la section financière du Parquet,  
déclaration lors du renvoi de l'affaire Elf  
devant les tribunaux  
*Le Parisien*, 18 décembre 2002

## ■ La Françafrique a besoin d'argent "black"

L'expression « *Françafrique* » désigne la part immergée de l'iceberg des relations franco-africaines. En 1960, l'histoire acculait le général de Gaulle à accorder l'indépendance aux colonies d'Afrique sub-saharienne. La France, « meilleure amie de l'Afrique et du développement », se flattait de « protéger » cette nouvelle légalité internationale proclamée. Mais dans le même temps, de Gaulle chargeait son éminence grise Jacques Foccart d'organiser le maintien de la dépendance, avec

la complicité de chefs d'État « amis de la France », soigneusement sélectionnés (jusque dans les services secrets français, comme Omar Bongo au Gabon). Cette confiscation des indépendances nécessitait un contrôle «soft» et «hard».\*

- **contrôle «soft»** : par la corruption des décideurs locaux, la co-organisation des scrutins truqués, l'achat de la solidarité de la classe politique française.
- **contrôle «hard»** : par le finance-

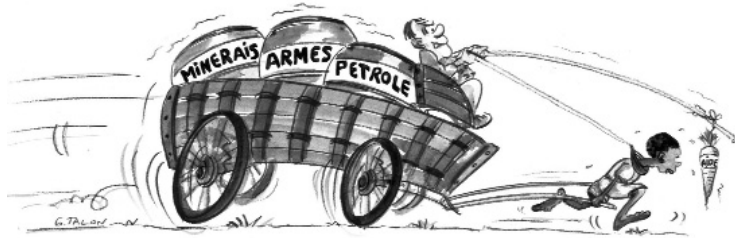
\* Vous trouverez un exposé plus complet dans la brochure « Les dictateurs amis de la France ?! » éditée par Survie en 2004, ou dans les ouvrages de F.X. Verschave : *De la Françafrique à la mafrafrique* (retranscription d'une conférence), Tribord, 2004 ; *La Françafrique*, Stock, 1999 ; *Noir Silence*, Les Arènes, 2000 ; *Au mépris des peuples*, La Fabrique, 2004.

ment des polices politiques, des gardes dictatoriales, des milices ou des mercenaires ; l'implication dans les coups d'Etat ou les guerres civiles.

Ce contrôle de pays « indépendants » ne pouvait se financer que secrètement, via les paradis fiscaux. Ces derniers permettent en effet de réaliser tout type de montages financiers, en toute opacité : détournement de l'aide publi-

que au développement, pillage des ressources naturelles, notamment le pétrole et les forêts, trafics d'armes, blanchiment d'argent, etc.

Progressivement, l'énorme masse d'argent noir ainsi générée a installé les « réseaux » françafricains dans une formidable opulence et capacité corruptrice, leur permettant une autonomisation progressive dans le cadre d'un système mafieux.



*Zoom sur.*

**Les banques françaises dans la spirale des paradis fiscaux**

Si le nom de grandes banques françaises revient souvent dans les enquêtes relatives aux paradis fiscaux (comptes non publiés de Clearstream, affaire de l'Angolagate, financement du gouvernement génocidaire rwandais, etc.), on note depuis quelques années une recrudescence des affaires touchant à des faits de blanchiment ou de corruption.

Dernière en date : la condamnation du Crédit agricole à payer 1 million d'euros pour « défaut de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment » de la part de sa banque d'affaires Calyon. Relevant des mécanismes de sociétés en cascade et citant des noms d'agences et sociétés domiciliées à Jersey, Gibraltar ou Monaco, la Commission bancaire française a par ailleurs déploré le manque d'informations sur plus d'une centaine de clients russes et nigériens (parmi lesquels un ancien ministre du pétrole du régime Abacha destinataire de 38 millions de dollars), dont les virements « pourraient provenir de faits de corruption ».

Les mauvaises langues y verront peut-être un lien avec les commissions occultes de 2,4 millions de dollars versées à l'ancien dictateur nigérian en 2001 et 2002 par Kellogg Brown & Root, filiale du groupe Halliburton, anciennement dirigée par le vice-président américain Dick Cheney... (cf. ZOOM 12)

## ■ Les clés de l'affaire Elf... dans les coffres des paradis fiscaux !

En 1994 éclate « l'affaire Elf » : grâce à une enquête approfondie, toute une facette de la Françafrique est enfin révélée. Elf a été créée en 1967 pour, entre autres, servir de faux-nez au financement et à l'action des services secrets français en Afrique. Elle abritait plusieurs centaines de barbouzes, entretenait des sociétés de mercenaires, participait au montage de coups d'État : on a même retrouvé dans les coffres de la Tour Elf, dans le quartier de la Défense à Paris, les traces écrites de l'organisation de l'un d'entre eux, prévu au Congo-Brazzaville. Depuis Genève et autres territoires *off shore*, Elf a organisé le drainage des énormes marges occultes sur l'exploitation de l'or noir africain : production non déclarée au large des côtes, sous-évaluation des redevances, surfacturation des investissements et prestations, arnaques sur le préfinancement des

productions futures, commissions occultes, etc.

Au fil des ans, un certain nombre de volets de l'enquête ont été éclairés (financiers, judiciaires et sentimentaux), mais les trajets des flux financiers restent en grande partie obscurs, perdus (au nom de la raison d'État) dans le brouillard des sociétés écrans et autres montages dans des paradis fiscaux.

Quelles sont les identités des intermédiaires d'affaires, titulaires de sociétés écrans et de comptes anonymes aux appellations savoureuses : «Tomate», «Salade», «Langouste», ... tous situés dans des banques en Suisse, au Liechtenstein ou au Panama ? Qui sont les créateurs des sociétés écrans comme la Grutness Ltd ou la Stacab Inc., utilisées par Elf pour verser des commissions au dictateur nigérian Abacha suite aux renégociations des permis pétroliers ?



Nous pourrions multiplier ces questions sans réponses. Il est impossible de connaître tous les bénéficiaires de ce système opaque de commissions ayant atteint plus de 120 millions d'euros par an, utilisé à des fins de corruption politique et d'enrichissement personnel. Les clés de l'affaire Elf sont dans les coffres des paradis fiscaux.

Pourquoi aucune personnalité politique française d'envergure, ou presque, n'a-t-elle, depuis quarante ans, dénoncé le scandale de la confiscation de l'indépendance de nos ex-colonies, en particulier le soutien aux pétrodictateurs qui écrasent et spolient leur propre pays ? Loïk Le Floch-Prigent, ex-PDG d'Elf, a donné un début de réponse le 31 mars 2003 : l'argent d'Elf a aussi servi à « faire taire » des hommes politiques français. Et à empêcher

qu'ils ne divergent sur la continuité du système : «*Il fallait que le vaisseau France soit avec nous. Particulièrement en Afrique où, si on rentre dans un combat socialistes contre gaullistes, on ne sait plus où on va.*»

Loïk le Floch Prigent a également reconnu l'existence d'une «caisse noire» dès les premiers jours du procès, finissant par lâcher que les flux sortants étaient bien destinés à des hommes politiques. Il connaît les noms d'un «*certain nombre de destinataires et d'intermédiaires. Certains ont été au pouvoir, d'autres le sont aujourd'hui.*» Alfred Sirven, «l'éminence grise», a renchéri : «*Elf a toujours eu besoin d'être bien avec le pouvoir en place*», de gauche comme de droite. Et les hommes de pouvoir ont «*besoin d'argent. Les campagnes électorales sont devenues de plus en plus chères...*».

## ■ Les moteurs de la Mafrafrique

De plus en plus, les observateurs critiques des relations franco-africaines parlent de Mafrafrique, qui agit bien au-delà des réseaux français. Il s'agit d'une connexion entre les agents et les flux financiers occultes des grandes puissances et des grandes entreprises multinationales (ressources naturelles, BTP et armement), sous la houlette des principaux services secrets. Les paradis fiscaux sont une pièce maîtresse de ces montages criminels. C'est ce que révèle par exemple le détail de l'affaire « Angolagate » : trafic d'armes, pillage du pétrole, corruption, montages financiers sur la dette : on retrouve autour de ce pays des multi-

nationales du pétrole et de l'armement (BP-Amoco, TotalFinaElf, Exxon...), des intermédiaires financiers friands des paradis fiscaux (Marc Rich, Arcadi Gaydamak, Pierre Falcone, Jean-Charles Marchiani...) et enfin des services secrets de différentes puissances mondiales (France, États-Unis, Russie, Israël, etc.).\*

Comme le souligne Guillaume Olivier dans *L'aide publique au développement, un outil à réinventer*, 2004, éd. Charles Léopold Mayer : «*En France, les rétro-commissions et les «porteurs de valises à billets» enrôlent dans ce processus prédateur des*

\* Pour le détail de l'Angolagate, lire *L'envers de la dette*, François-Xavier Verschave, collection « Dossiers noirs », Agone, 2001, mais également *Les affaires sous la guerre*, Global Witness, collection « Dossiers noirs », Agone, 2003.



cadres et responsables d'entreprises, de politiciens, d'intermédiaires, de membres et correspondants des services spéciaux; comme commence à le découvrir le grand public dans le cadre des nombreuses affaires liées à Elf, Falcone, Glencore, etc. Les circuits de captation des rentes sont organisés en réseaux internationaux, souvent nés des circonstances : des officiers et agents des services de renseignement ont pantoufflé dans les grands groupes français, des ex-cadres pétroliers servent dans les ambassades, d'anciens

politiciens français encadrent aujourd'hui des sociétés privées présentes en Afrique. D'innombrables intermédiaires commerciaux et financiers français, russes, israéliens, libanais, américains ou sud-africains proposent clefs en main des montages de plus en plus sophistiqués, mêlant les flux physiques et financiers, spéculant sur les dettes des États, plaçant les sommes perçues ou confiées au Luxembourg, au Liechtenstein, en Andorre, etc. »

Zoom sur...

## Nigeria, la valse des détournements

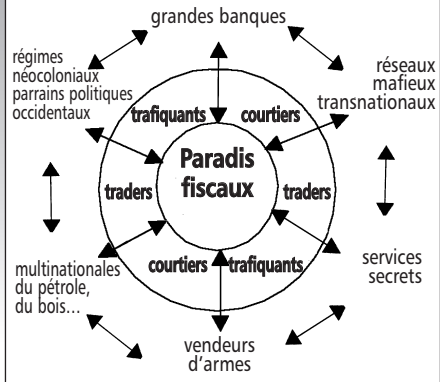
De 1993 à 1998, le Nigeria fut gouverné par un dictateur sinistre, le général Sani Abacha. Son gouvernement a détourné pas moins de 55 milliards de dollars (d'après les dires du gouvernement qui lui a succédé), dissimulés par le biais de mécanismes *off shore*. Plus de 500 sociétés écrans ont été constitués dans plusieurs paradis fiscaux pour abriter les fonds venus du Nigeria. Ces fonds ont été déposés à Londres, à Jersey, en Suisse et au Luxembourg. Sani Abacha aurait détourné lui-même 4 milliards de dollars, placés dans dix-neuf

banques suisses et des banques londoniennes.

De ces 4 milliards de dollars, seuls 900 millions ont été retrouvés et bloqués en Suisse, et 200 millions restitués aux autorités du Nigeria. On parle ces derniers jours d'une restitution supplémentaire de 458 millions de dollars par la Suisse, mais rien n'est en vue en provenance de Londres. Non seulement les paradis fiscaux accueillent les fonds de la corruption et des détournements, mais ils se « sucent » quand les fonds sont réclamés.

On retrouve également de grands groupes privés impliqués dans ces détournements, comme Kellogg Brown and Root, filiale de la holding Halliburton, anciennement dirigée par Dick Cheney. Ce dernier a récemment reconnu avoir soudoyé des fonctionnaires nigériens pendant la période 2001-2002, pour un total de 2,4 millions de dollars, afin de bénéficier d'exonérations fiscales supplémentaires...

## L'essoreuse de richesses africaines





# Lutter ensemble contre l'injustice fiscale et l'impunité

*« ...Nous pouvons demander à tous ceux qui revendiquent une responsabilité politique, au sens fort, de réagir collectivement face à la généralisation de l'impunité offerte par de petits territoires de complaisance, dont le commerce interlope ne prospère qu'avec la bénédiction des grands États. La mise hors état de nuire de ces zones hors la loi n'est qu'une question de volonté politique. »*

François-Xavier Verschave

## ■ Supprimer le secret bancaire

### et les obstacles à la coopération judiciaire

En 1996, des magistrats européens réputés lançaient «l'appel de Genève», un manifeste visant à alerter l'opinion publique et les gouvernements sur l'obstacle que constituent les paradis fiscaux pour toute enquête judiciaire dans le domaine financier. Neuf ans après, ce manifeste est toujours d'actualité. Dans *La Tribune* du 17 février 2003, le journaliste Jean-François Couvrat s'insurgeait : *«On considérera bientôt avec une curiosité attendrie le particulier qui acquitte l'impôt sur ses revenus d'épargne, ou la firme multinationale normalement taxée sur ses revenus d'activité. Comment résister à la tentation de frauder le fisc, lorsqu'il*

*suffit de suivre la foule vers d'accueillantes échappatoires, ces paradis fiscaux et autres centres off shore ? [...] Comment expliquer que les plus puissants États, se sachant ainsi spoliés depuis si longtemps et connaissant parfaitement les clés de leur infortune, n'aient pas réussi à y mettre fin ?»*

En France, les députés Vincent Peillon et Arnaud Montebourg ont mené de 1999 à 2002 une Mission d'information parlementaire sur la délinquance financière et le blanchiment de capitaux en Europe. Leurs enquêtes ont concerné le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, le Luxembourg, la City de

Londres, les territoires dépendants de la Couronne (Gibraltar, île de Man, Jersey) et enfin la France (surtout le Sud-Est).

Après trois ans de travail, le député Vincent Peillon exprimait son découragement : « *D'un côté, une dénonciation haute et ferme de la criminalité, du trafic de drogues, d'armes, de personnes. De l'autre, un progrès exponentiel de ces mêmes trafics. D'un côté, une production vertigineuse de lois, de directives, de conventions, de recommandations ; une débauche de forums, de symposiums, de colloques, de groupes formels et informels ; une*

*démultiplication d'organismes et de groupes spécialisés. De l'autre, le pulvérisement des paradis fiscaux, la prolifération des sociétés écrans, les blocages de la coopération policière et judiciaire internationale, la prospérité de la corruption et du crime.* »

Dans ce contexte de double discours, la Mission parlementaire contre le blanchiment voulait mobiliser les opinions publiques et faire pression sur les pouvoirs politiques. Hormis certaines avancées (par exemple la création ou le renforcement de cellules anti-blanchiment au Luxembourg, à Londres et à Monaco), ces travaux butent >

Zoom sur...

## Des initiatives pour lutter contre l'opacité

Dans l'objectif de lutter contre l'opacité des transactions financières autour de la gestion des ressources naturelles, une certaine d'ONG (dont Survie) ont lancé la campagne « Publiez ce que vous payez » (Publish what you pay) en 2002. Destinée à contraindre les compagnies extractives à publier les versements effectués aux gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent, la coalition a notamment trouvé des partenaires locaux au Nigeria, au Tchad, en Angola et surtout au Congo Brazzaville, un pays où les enjeux de la rente pétrolière ont provoqué trois guerres civiles (entretenu par Elf). Depuis 2003, la coalition a notamment révélé les insuffisances de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (EITI) lancée par le Premier Ministre britannique Tony Blair qui, sur une base volontaire, invitent les gouvernements et industries extractives à publier officiellement le détail des taxes, redevances et paiements effectués dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles. En juin 2005, l'ONG britannique Save the Children publiait un rapport intitulé « Dépasser la rhétorique, mesurer la transparence des revenus », un outil permettant de comparer les degrés d'opacité dans les secteurs pétrolier et gazier. Il démontre par ailleurs l'inefficacité des initiatives de transparence en l'absence d'une législation contraignante dans les pays d'origine de ces entreprises extractives.

### En savoir plus :

Le site de la campagne «*Publish what you pay*» : [www.publishwhatyoupay.org](http://www.publishwhatyoupay.org)

Le site du collectif «*TotalFinaElf ne doit pas faire la loi*» : <http://collectif-tfe.cedetim.org/>

La pièce de théâtre «*Elf, la Pompe Afrique*», une lecture du procès écrite et jouée par Nicolas Lambert. Dates consultables sur [www.charlie.noe.free.fr](http://www.charlie.noe.free.fr)

Lire : *L'Envers de la Dette* (Dossier noir n°16, 2001) et *Les affaires sous la guerre* (Dossier noir n°18, 2003) publiés par Agir Ici et Survie aux éditions Agone.

contre un « mur d'argent » protégé par un milieu politique apparemment complice. Depuis 2002, les procédures engagées par la Mission contre le blanchiment sont restées lettres mortes.

Pourtant, si les acteurs dominants de la politique ou de l'économie souhaitent réellement lutter contre les paradis fiscaux, ils le pourraient. Contrairement aux discours qui présentent les paradis fiscaux comme des territoires « pirates », ces derniers se développent dans les faux plis de l'économie officielle et de la souveraineté de leur tuteur. Monaco est un confetti sous tutelle française. Le Luxembourg possède sur son territoire une mémoire de toutes les transactions internationales. Londres exerce une tutelle directe sur les îles de Guernesey et Jersey ainsi que, de façon moins ostensible, sur les îles Vierges, les îles Caïman, etc. De quoi dénicher la plupart des activités criminelles. Nous pourrions multiplier les exemples.

Mais transparence, régulation et contrôle ne sont pas les valeurs propagées par le système international actuel. Comme le précise Jean de Mailard, « *la finance moderne et la criminalité organisée se renforcent mutuellement. Elles ont toutes les deux besoin, pour se développer, de l'abolition des réglementations et de la suppression des contrôles étatiques.* » En ce sens, il est illusoire de vouloir supprimer le blanchiment d'argent, la grande corruption, tout en maintenant ces « zones d'opacité ». Ce qui est en jeu est la levée du secret bancaire, lorsqu'elle est requise par les juges, ainsi que la suppression des obstacles à la coopération judiciaire entre États et/ou « territoires ».

Le dumping fiscal « par le bas » provoqué par le jeu auxquels se livrent les principaux acteurs commerciaux, bancaires et économiques de la planète, ainsi que le développement sans précédent de la criminalité mondiale, semblent donc se rejoindre dans un même élan.

D'un côté, ses bénéficiaires sont peu nombreux mais puissants : détenteurs de capitaux, banquiers, intermédiaires financiers, criminels, trafiquants et services secrets en tout genre. La majeure partie des classes dirigeantes et des acteurs dominants de l'économie tiennent à développer ces zones de fiscalité privilégiée et de secret bancaire.

De l'autre, ses victimes sont légion, à travers toute la planète : citoyens qui subissent les marées noires, les délocalisations sauvages, la coupe des budgets publics, la destruction des solidarités construites par un siècle de luttes sociales. Il est temps qu'un mouvement social fasse vaciller ce schéma tragique.

Enfin, la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires représente un espace de revendications similaires au Sud comme au Nord, avec la volonté commune de financer la consolidation progressive des biens publics à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi les paradis fiscaux et judiciaires constituent l'un des thèmes majeurs de la plate-forme des ONG françaises dans le cadre de la campagne pour les Objectifs de Développement pour le Millénaire : « 2005, Plus d'Excuse ! ».

*Zoom sur...*

## Le rôle superficiel du GAFI

Dans le no man's land politique de lutte contre les paradis fiscaux, il faut cependant mentionner l'existence du GAFI (Groupe d'Action Financière contre le Blanchiment de capitaux).

Cet organisme rassemble des experts juridiques et financiers de 31 pays membres, dont la France, le Canada, les États-Unis, le Japon, mais aussi des paradis fiscaux comme le Luxembourg, la Suisse, Singapour... Ceux-ci ont rédigé 40 recommandations constituant un plan d'action complet pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Mais cette structure est sans réel pouvoir, et la motivation des pays membres pour appliquer les recommandations du GAFI reste très limitée. Tout en tenant un discours « antiblanchiment », le gouvernement français a par exemple créé deux nouveaux paradis fiscaux près de la Guadeloupe. Autre exemple : le GAFI a récemment retiré la Russie de sa liste des pays non coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Motif ? Le gouvernement russe a enfin voté une législation contre le blanchiment. Cependant, aucun système d'application de cette loi n'est mis en place. Notons que la « liste noire » du GAFI, qui comptait plus de 20 pays lors de sa création en juin 2000, n'inclut désormais que trois pays, à savoir la Birmanie, Nauru et le Nigeria.

Le rôle très superficiel du GAFI illustre la frilosité des gouvernements concernés à s'attaquer au cœur du problème.

## ■ Les enjeux d'une campagne citoyenne

Une plate-forme Paradis Fiscaux et Judiciaires s'est créée dans le cadre de la campagne « 2005, PLUS D'EXCUSE ! » lancée par 43 organisations françaises.

Cette plate-forme a lancé au premier semestre 2005 une campagne d'interpellation des parlementaires français et européens, notamment dans le cadre de la passation de la présidence européenne du Luxembourg au Royaume-Uni lors du Sommet des 16 et 17 juin 2005.

Un colloque au parlement européen est envisagé au printemps 2006, en partenariat avec les parlementaires, dans l'objectif que la Commission européenne prépare les textes de lois permettant de traiter cette problématique dans sa globalité et à trois niveaux :

### Vis à vis des paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) eux-mêmes

- 1 Suspendre toutes relations avec les territoires non-coopératifs, c'est-à-dire ceux qui refusent d'appliquer ou appliquent de manière purement virtuelle la coopération judiciaire internationale en s'appuyant sur le secret bancaire.
- 2 Garantir un échange d'informations automatique et systématique en matière fiscale entre la banque ou l'institution financière qui reçoit pour le compte d'un client des intérêts ou constate des gains en capital et les autorités compétentes de l'État où réside le propriétaire du dit compte.

- 3 Obliger d'enregistrer, lors de la création d'un « Trust » (ou Fondation) de droit anglais, le nom des différentes parties prenantes dans le pays où il est constitué. Cet enregistrement et cette information, à destination uniquement des autorités fiscales des pays concernés, doivent s'accompagner de la divulgation des comptes du Trust sur une base annuelle.
- 4 Faire adopter des programmes d'aide à la reconversion économique des centres *off shore*.

### Vis à vis des circuits de paiements internationaux

Garantir la traçabilité des mouvements de fonds et renforcer le contrôle des sociétés de compensation. L'anonymat requis pour les transactions financières ne doit pas s'opposer à la communication aux magistrats, aux polices judiciaires, aux douanes et aux administrations fiscales de l'identité des donneurs d'ordres et des bénéficiaires, conformément à la « Déclaration de Paris » pour la traçabilité des flux financiers et le renforcement de la coopération judiciaire (déclaration du 8 février 2002 par des parlementaires européens). Les moyens de vérification et l'entraide judiciaire doivent être renforcés.

### Vis à vis des sociétés multinationales

- 1 Interdire la prise en considération, par les autorités idoines des grandes places financières internationales, des comptes consolidés des sociétés qui n'auraient pas fait l'objet d'un contrôle comptable dans l'ensemble des territoires où elles exercent des activités. L'obligation doit être faite aux sociétés cotées de déclarer, dans leurs comptes consolidés, les opérations traitées avec les PFJ et leur justification.
- 2 Autoriser l'administration fiscale à vérifier les comptes consolidés des sociétés multinationales, et notamment le retraitement des comptes inter-compagnies (C'est-à-dire entre les différentes entités du groupe).
- 3 Afin d'éviter les transferts de bénéfices dans les sociétés opérant dans les PFJ, permettre aux autorités fiscales des pays européens de requalifier certaines facturations en analysant l'opération économique véritable qui se cache derrière les apparences et de demander à l'entreprise d'apporter la preuve de sa bonne foi.

### Pour en savoir plus :

[www.2005plusdexcuses.org](http://www.2005plusdexcuses.org)

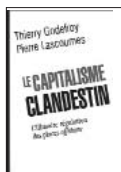
*Les enjeux d'une campagne citoyenne*



## Pour aller (beaucoup) plus loin

**Une brochure n'étant pas exhaustive, voici quelques ouvrages remarquables qui vous permettront d'approfondir le sujet.**

■ **Le capitalisme clandestin. L'illusoire régulation des places off shore**, Thierry Godéfroy et Pierre Lascoumes, La découverte, 2004.



*Une étude très précise du fonctionnement des paradis fiscaux et de la responsabilité des grands États dans leur développement. Sont également détaillés les grands scandales où sont impliqués des centres off shore. Cet ouvrage illustre combien la tentative de lutter contre la criminalité tout en maintenant les paradis fiscaux et judiciaires est une illusion.*

■ **Les milliards noirs du blanchiment**, Vincent Peillon, Hachette, 2004.



*Un condensé des résultats de la Mission d'information parlementaire française contre le blanchiment menée entre 1999 et 2002. Ces enquêtes concernent le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, le Luxembourg, la City de Londres en enfin la France (surtout le Sud-Est). Notons que les rapports complets sont disponibles sur le site Internet ou à la librairie de l'Assemblée nationale.*

■ **La boîte noire**, Denis Robert, Les arènes, 2002.



Deuxième volet de l'enquête consacrée aux chambres de compensation internationale, pivots de l'économie mondiale, accusées de constituer un gigantesque centre de blanchiment. Ce livre fait suite à *Révélation* paru en 2001. Sa publication a créé une crise dans les milieux de la finance internationale, en particulier au Luxembourg.

■ **Un monde sans loi, La criminalité financière en images**, Jean de Maillard et Pierre-Xavier Grézaud, Stock, 1998.



Un ouvrage très pédagogique qui explique, par des images et des schémas, les liaisons entre la planète financière et la grande délinquance, l'historique des paradis fiscaux, les trafics criminels et les techniques de blanchiment. Indispensable.

■ **Le marché fait sa loi**, Jean de Maillard, Mille et une nuits, 2001.



*Le marché fait désormais sa loi. La criminalité est devenue un mode banal de formation de plus-value. Elle est l'une des activités les plus rentables de l'économie, et elle a pris une dimension planétaire. Établissant ce constat, Jean de Maillard énumère toutes les raisons de s'inquiéter de ce phénomène, de désespérer de la situation et des difficultés de lutter... mais aussi d'espérer.*



**B**lanchiment d'argent, corruption, trafics d'armes ou d'organes, fraudes fiscales, pavillons de complaisance... Tout juge d'instruction ou journaliste honnête, tout militant de la solidarité internationale ou de l'écologie, tout humaniste désirant une transformation sociale, trouve sur sa route l'obstacle des paradis fiscaux et judiciaires.

À l'usure et sur une grande échelle, ces «zones d'opacité» détruisent les moyens de résistance de la Justice, favorisent les mouvements de criminalité politique et économique, sabordent les espoirs de démocratie. Les paradis fiscaux sont impliqués dans tous les



scandales qui ont défrayé la chronique de ces dernières années. Souvenons-nous : affaires «Elf», «Enron», mais aussi naufrages du Prestige ou de l'Erika, licenciements sauvages de Metaleurop, etc.

Les paradis fiscaux accompagnent la mondialisation de la criminalité politique et économique.

Mais ce que nous savons moins, c'est leur importance dans l'économie «légale». Les paradis fiscaux sont devenus un rouage central du système financier international. Ils permettent aux entreprises et États de contourner tous les dispositifs de régulation et de protection sociale.

*Cette brochure vise à fournir des outils de compréhension et d'argumentation sur les paradis fiscaux et leurs conséquences, au Nord comme au Sud. Elle présente également une série de propositions sur lesquelles interpeller citoyens et pouvoirs publics français, en lien avec la campagne menée par la plate-forme des ONG françaises pour les Objectifs de Développement du Millénaire : «2005, Plus d'Excuse!», dont les paradis fiscaux et judiciaires constituent l'un des thèmes majeurs.*



210 rue St Martin 75003 PARIS

Tél. : (33-1) 44 61 03 25 - Fax : (33-1) 44 61 03 20

<http://www.survie-france.org>

PRIX : 3 €